


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 14 octobre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 36	Date convocation : 08/10/2024
Pouvoirs de vote : 4	Date d'affichage : 08/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Louis Jamet à Aiguillon, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°099-2024 – Administration générale / Gouvernance Conseil d'administration des collèges et lycée – Election d'un représentant	Acte rendu exécutoire après le dépôt le 23 OCT. 2024 Préfecture : Publication : 23 OCT. 2024
--	---

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie					X	
	MELON Christophe			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte			X	Pouvoir à PEDURAND Michel		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian					X	
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas						X
	MASSET Michel						X
DAMAZAN	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine						X
FREGIMONT	PALADIN Alain						X
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie			X	Pouvoir à ARMAND José		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

AR Prefecture

047-200068922-20241014-0992024-DE
Reçu le 23/10/2024

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale		X		Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick		X		Suppléé par THOUEILLE Josiane	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			36	4		2 4

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie Buger

Délibération n°099-2024 – Administration générale / Gouvernance
Conseil d'administration des collèges et lycée – Election d'un représentant

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en

Préfecture : 23 OCT. 2024

Publication : 23 OCT. 2024

Vu l'article L. 421-2 du Code de l'Education, le Conseil communautaire décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration des Collèges et du Lycée présents sur le territoire.

Vu la délibération n°72-2020 du 31 août 2020 portant sur l'élection des représentants au conseil d'administration des collèges et lycée

Considérant les élections municipales de la commune de Saint Laurent en date de 08 septembre 2024 et la nécessité de remplacer Madame Stéphanie Ghilardi au sein du conseil d'administration du Collège Delmas de Grammont de Port-Sainte-Marie,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Ceci exposé,

Après appel à candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

40 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1- Décide de ne pas procéder par un vote à bulletin secret ;

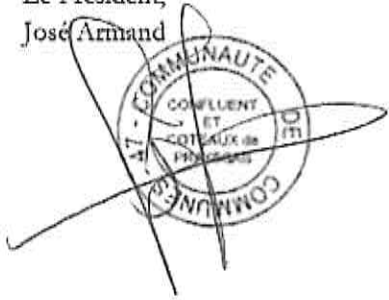
AR Prefecture

047-200068922-20241014-0992024-DE
Reçu le 23/10/2024

- 2- **Déclare** élu comme représentant de la Communauté de communes au sein du conseil d'administration du Collège Delmas de Grammont de Port-Sainte-Marie : Madame Emilie Huger ;
- 3- **Rappelle** que Madame Nathalie Buger est la représentante de la Communauté de Communes pour les Conseils d'Administration du Collège et du Lycée Stendhal d'Aiguillon.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
José Armand



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



AR Prefecture

047-200068922-20241014-0992024-DE
Reçu le 23/10/2024